



Assemblée Générale de printemps du 7 juillet 2021

Préambule

L'Assemblée Générale (AG) de printemps du 16 juin 2021 ne pouvant se tenir conformément aux directives sanitaires liées à la pandémie COVID-19, le comité a mis en place le format suivant :

- L'AG se tient par « écrit ». Un OJ détaillé a été adressé par courrier aux membres avec la présentation des informations pertinentes aux différents points de l'AG.
- Les points décisionnels étaient repris sur le bulletin de vote joint au courrier. Le bulletin de vote devait être retourné au secrétariat au plus tard le 30.06.2021.
- L'AG « résiduelle » en présence des scrutateurs est organisée le 07.07.2021 à 18h30.
- Une vidéo-conférence de présentation du projet de rénovation du bâtiment historique de la cabane de Trient fut organisée le 16.06.2021 à 20h00. Elle a permis aux membres de se familiariser avec les détails du projet et de poser des questions avant de procéder au vote du point 7 de l'Ordre du Jour (OJ). Les présentations des différents conférenciers ont été ensuite publiés sur le site internet du Club.

1. Accueil, désignation des scrutateurs et adoption de l'ordre du jour

Nicolas Lemmin ouvre l'assemblée « résiduelle » à 18h30 et salue les participants : Brigitte Teboul, Yann Ferrisse, scrutateurs, Fabienne Walzer, vice-présidente, Yann Piguet, trésorier et Marcel Isler, secrétaire général, en charge du PV.

En date du 30.06.2021 les scrutateurs ont procédé à la vérification des bulletins de vote reçus au secrétariat et à leur report sur des fiches nominatives.

Sur 260 bulletins reçus, les scrutateurs ont annulé 6 bulletins (2 noms manquant, 4 votes de membres dont la section principale est autre que Diablerets). 2 bulletins incomplets (avec un vote manquant) ont été validés. Le secrétariat tient à disposition des membres les bulletins de vote ainsi que les feuilles de scrutin pendant 30 jours. Une feuille de synthèse des résultats du vote est établie et signée par les scrutateurs. Elle est annexée au présent PV.

Au nom du comité, Nicolas remercie les scrutateurs pour leur travail accompli ainsi que le secrétariat qui a organisé le vote par écrit.

L'OJ ainsi que les scrutateurs sont adoptés par 247 voix Pour, 0 voix Contre et 7 Abstentions

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2020

Le procès-verbal de l'AG d'automne 2020, à disposition des membres sur le site Internet de la section, est approuvé par 244 voix Pour, 0 voix Contre et 10 Abstentions.

3. Approbation du rapport 2020 du président de la section

Le rapport annuel 2020 du président de la section, à disposition sur le site Internet de la section, est approuvé par 247 voix Pour, 0 voix Contre et 7 Abstentions.

4. Approbation du rapport des commissions, groupes et sous-sections.

Les rapports, disponibles sur le site internet de la section sont approuvés 241 voix Pour, 0 voix Contre et 13 Abstentions.

5. Approbation des comptes 2020 de la section, des rapports du trésorier et de l'organe de révision Révica Sàrl.

Ces documents sont disponibles sur le site de la section.

Dans son rapport, le trésorier rappelle que les comptes d'exploitation ainsi que le bilan 2020 de la section ont été mis à disposition des membres en date du 17 mai 2021. Le résultat avant allocation aux divers fonds s'élève à CHF 208'620, soit environ CHF 110'000 de plus qu'en 2019. Il est à noter que ce bon résultat s'explique en grande partie (CHF 80'000) par deux éléments : les mesures de stabilisation Covid-19 pour le sport et une diminution des amortissements Mountet et Trient. Hormis ces deux éléments, l'écart demeure positif (CHF 30'000). Comparé au budget initial 2020, le résultat est meilleur qu'attendu avec un écart positif d'environ CHF 137'000 avant allocations aux fonds. L'aide Covid-19 a contribué à cet effet positif puisqu'elle n'était pas

budgetée. Les effets Covid-19 ont été divers : alors que la pandémie a contribué à l'augmentation des membres (+3%) et à l'activité de nos chalets, elle a impacté négativement la fréquentation de nos cabanes.

Sur la base du résultat après impôts et amortissements de CHF 208'620, le comité propose une allocation aux fonds selon la même approche que l'année passée, à savoir en fonction des valeurs d'assurance des biens (cabanes, chalets et immeuble).

Pour la première année, la vérification des comptes a été effectuée par un organe de révision externe conformément à la décision de l'AG d'automne 2020.

Les comptes 2020 de la section, la proposition d'allocation du comité ainsi que les rapports du trésorier et de l'organe de révision sont approuvés par 237 voix Pour, 0 voix Contre et 17 Abstentions.

6. Elections au scrutin de liste des comités des commissions

La commission des archives ainsi que la commission de la bibliothèque informent de la reconduction de la composition de leur comité.

Ce point est approuvé par 236 voix Pour, 0 voix Contre et 18 Abstentions.

7. Cabane du Trient : projet de rénovation du bâtiment historique. Présentation du devis détaillé et plan de financement pour approbation par l'AG.

Après le vote par l'AG d'automne 2020 du crédit d'étude, la commission de rénovation s'est résolument engagée dans le projet. Le bureau Savioz-Fabrizzi Architectes, en étroite collaboration avec le département Cabanes du CAS Central et les représentants de la commission de rénovation, a proposé un plan de rénovation à la fois simple et innovant tout en respectant le caractère patrimonial du bâtiment historique de la cabane du Trient.

Notre besoin est d'adapter la construction afin qu'elle puisse faire face aux conditions de la haute montagne pendant les 40 prochaines années. Tout en offrant davantage de confort aux utilisateurs, le bâtiment répondra aux prescriptions actuelles de la construction. Les axes majeurs d'amélioration sont l'autonomie énergétique afin de réduire l'approvisionnement en combustibles, le respect de patrimoine alpin historique ou encore une gestion complète du circuit de l'eau.

Une attention particulière est portée au confort des utilisateurs. La réduction de la taille des dortoirs (actuellement un nombre de couchages largement supérieur aux besoins), un meilleur confort phonique et des espaces de rangement suffisants viendront compléter un local d'entrée agrandi pour la dépose du matériel et une meilleure fluidité des départs et arrivées.

Par rapport au concept de rénovation envisagé initialement, plusieurs éléments objectifs ont contribué à un renchérissement significatif du projet :

- Mise aux normes incendie du nouveau bâtiment, en phase avec la solution retenue pour le bâtiment historique
- Protection du bâtiment historique des émanations de radon du sous-sol. Isolation du plancher du rez-de-chaussée
- Adaptation du bâtiment pour répondre aux directives parasismiques
- Autonomie énergétique largement accrue et réduction importante de la consommation d'énergies fossiles baissant les approvisionnements par hélicoptère.
- Gestion des eaux usées. Potabilisation de l'eau d'altitude

Sur cette base, une demande d'autorisation de construire a été transmise à la commune de Trient et un devis détaillé a été chiffré.

Le projet faisant l'objet de demande d'autorisation de construire, a été présenté en vidéoconférence aux membres de la section le 16 juin à 20 heures. Lors de cette présentation, la commission de rénovation a détaillé le devis d'un montant de CHF 2'840'000.-, incluant une réserve de CHF 200'000.-, et exposé le plan qui permettra de financer ce projet.

Pour boucler le financement, les ressources suivantes sont à notre disposition ou déjà sollicitées :

- Fonds des cabanes et fonds de gestion de l'eau du CAS Central
- Subvention des communes de Trient et Orsières
- Subvention du Fonds du Sport Vaudois/Loterie Valaisanne
- Attribution de la Fondation Patrimoine Cabanes Alpines, entreprises et membres donateurs

- Prêt NPR (Nouvelle Politique Régionale) du canton du Valais
- Fonds propres de la section

Le comité propose à l'AG d'approuver le projet de rénovation et d'engager un montant maximum de CHF 570'000.- de fonds propres disponible sur le Fonds des Cabanes au passif du bilan de la section. Cette ressource représente 20% du montant estimé du projet.

Le projet de rénovation du bâtiment historique de la cabane de Trient ainsi que le plan de financement sont approuvés par 226 voix Pour, 6 voix Contre et 20 Abstentions.

8. Divers et propositions individuelles.

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au secrétariat dans le délai de 10 jours avant l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, Nicolas remercie les scrutateurs, les membres du comité ainsi que le secrétaire général pour leur participation à l'AG de printemps « résiduelle » 2021 et lève la séance à 18h50. Il s'en suit un verre de l'amitié.

Lausanne, 13 juillet 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Lemmin', written in a cursive style.

Le président : Nicolas Lemmin

Pour le PV, le secrétaire général : Marcel Isler